

Le calendrier du déconfinement

Agenda n°1 – Rédacteur : Sébastien LEROY

Alfortville

Semaine du 4 mai

Stratégie

Vote au Parlement

L'état d'urgence sanitaire sera prolongé au-delà du 23 mai, peut-être jusqu'au 23 juillet. Un vote aura lieu au Parlement la semaine prochaine.

11 mai

Vie sociale

Rassemblements publics ou privés

Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à dix personnes.

11 mai

Stratégie

Tests

A partir du 11 mai, 700 000 tests virologiques devront être réalisés chaque semaine.

11 mai

Vie sociale

Sortie des personnes âgées

Suivant un principe de « *confiance et de responsabilité* », il n'y aura ni attestation ni contrôle pour les personnes âgées, mais les visites et les sorties devront « *être entourées de précaution* ».

7 mai

Politique sanitaire

Évaluation de la dynamique de l'épidémie

Les règles de déconfinement seront différentes selon la situation sanitaire de chaque département (« *rouge* » ou « *vert* »). Les autorités s'appuieront sur trois indicateurs pour décider :

- le nombre de personnes contaminées dans les sept derniers jours ;
- la tension dans les services hospitaliers ou de réanimation ;
- la capacité à effectuer des tests et à détecter les chaînes de contamination.

Selon le premier ministre, la situation sera « *cristallisée* » au 7 mai et permettra de décider d'un déconfinement ou non au 11 mai.

11 mai

Politique sanitaire

Tests

Les tests seront pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

11 mai

Espaces publics

Réouverture des parcs et jardins

Les parcs et jardins ne pourront ouvrir que dans les départements qui seront classés « *verts* ».

11 mai

Mobilité

Déplacements

Il sera possible de se déplacer librement sans attestation sauf pour déplacements à plus de 100km du domicile (motif impérieux, familial, ou professionnel).

11 mai

Sport

Reprises des sports d'extérieur

L'activité sportive individuelle – vélo, course à pied, etc. – sera à nouveau possible en extérieur au-delà de la limite de 1 km. Les règles de distanciation physique devront continuer à être respectées.

Les sports collectifs ou de contact seront toujours interdits, de même que la pratique sportive en intérieur.

11 mai

Mobilité

Réouverture des transports urbains

Les métros, bus et tramways avaient été fortement limités pendant le confinement. Ils devraient conserver une capacité réduite. Seul un siège sur deux sera accessible et une limitation des flux doit être mise en place si nécessaire. Le port du masque y sera obligatoire.

Aux heures de pointe, les transports pourraient être réservés aux personnes qui travaillent (avec un éventuel contrôle).

11 mai

Politique sanitaire

Identification des cas contacts

Dans chaque département, des « brigades » devront identifier les cas contacts pour limiter la diffusion du virus sur le territoire.

11 mai

Politique sanitaire

Isolation des porteurs du virus

Les personnes testées positives devront s'isoler, soit à leur domicile, ce qui entraînera le confinement de tout le foyer pendant 14 jours, soit dans un lieu mis à disposition, notamment dans des hôtels réquisitionnés, sur la base du volontariat.

11 mai

Mobilité

Réouverture des transports urbains

Les métros, bus et tramways avaient été fortement limités pendant le confinement. Ils devraient conserver une capacité réduite. Seul un siège sur deux sera accessible et une limitation des flux doit être mise en place si nécessaire. Le port du masque y sera obligatoire.

11 mai

Vie sociale

Lieux de culte

Les lieux de culte seront ouverts mais aucune cérémonie religieuse ne pourra être célébrée avant le 2 juin.

11 mai

Vie sociale

Réouverture des cimetières

Les cimetières seront à nouveau ouverts au public et les cérémonies funéraires pourront s'y tenir dans la limite de 20 personnes.

11 mai

Économie

Réouverture des commerces

A l'exception des cafés, bars et restaurants, tous les commerces sont autorisés à rouvrir. Toutefois, ils devront mettre en place une limitation du nombre de clients et une gestion des flux pour respecter une distance minimale.

Le port du masque sera recommandé : les commerces pourront interdire l'accès aux clients sans masque.

Les grands centres commerciaux de plus de 40 000 m² resteront fermés.

11 mai

Vie sociale

Réouverture des bibliothèques, médiathèques et des « *petits musées* »

A l'inverse des grands musées, les petits musées et bibliothèques pourront rouvrir « car ils peuvent fonctionner plus facilement en respectant les règles sanitaires », a expliqué le premier ministre.

11 mai

Économie

Réouverture des marchés

La tenue des marchés sera autorisée, sauf si les maires ou les Préfets en décident autrement.

11 mai

Transports

Circulation en taxi et VTC

Le port du masque sera obligatoire si le véhicule ne dispose pas de protection en Plexiglas.

11 mai

Transports

Circulation des bus scolaires

Le port du masque sera obligatoire pour les chauffeurs et les collégiens. Seul un siège sur deux sera pourvu.

11 mai

Transports

Circulation en train

L'offre de trains grandes lignes sera toujours réduite, la réservation sera obligatoire dans tous les trains, TGV ou non.

11 mai

Éducation

Réouverture des écoles primaires

Les groupes seront limités à 15 élèves, accueillis dans les écoles ou les locaux périscolaires, avec respect des gestes barrières, et mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Les masques seront prohibés en maternelle, pas recommandés en élémentaire, sauf cas particuliers (symptômes détectés). Tous les enseignants et encadrants devront en porter.

11 mai

Éducation

Réouverture des crèches

Elles accueilleront des groupes de 10 enfants au maximum.

La priorité sera donnée aux enfants de familles monoparentales, de parents soignants ou enseignants, ou de parents tous deux dans l'impossibilité de télétravailler.

Les masques seront obligatoires pour les encadrants, et non pour les enfants.

11 mai

Économie

Poursuite du télétravail

Le télétravail devra se poursuivre partout où c'est possible.

11 mai

Politique sanitaire

Distribution des masques

A partir du 30 avril, une plate-forme d'e-commerce sera mise en place par La Poste pour distribuer chaque semaine plusieurs millions de masques grand public.

En outre, l'Etat prendra en charge 50 % du coût des commandes faites par les collectivités locales.

Les masques seront distribués :

- par les entreprises pour leurs employés ;
- par les collectivités pour leur personnel ;
- par l'éducation nationale pour ses personnels et les élèves ;
- par les centres communaux d'action sociale (CCAS) et associations pour les publics vulnérables (5 millions de masques par semaine).

12 mai

Économie

Aménagement des horaires et des organisations de travail

Lorsque le télétravail n'est pas possible, les horaires décalés sont encouragés. Le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation n'est pas garantie. Des guides par métiers seront élaborés : 33 sont disponibles, il en faut environ 60 pour couvrir tous les secteurs.

18 mai

Éducation

Réouverture des collèges

A partir du 18 mai, les collèges pourront rouvrir « *en commençant par les classes de sixième et cinquième* ». Les masques seront obligatoires et fournis aux collégiens qui n'en auraient pas.

Pas avant le 2 juin

Culture

« Grand musées »

En fonction de la situation sanitaire, le gouvernement décidera de la réouverture des grands musées à partir du 2 juin. Ils resteront fermés d'ici là.

Pas avant le 2 juin

Culture

Salles des fêtes, salles polyvalentes

En fonction de la situation sanitaire, le gouvernement décidera de la réouverture des salles polyvalentes. Elles resteront fermées d'ici là.

Pas avant le 2 juin

Vie sociale

Lieux de culte

Les lieux de culte resteront ouverts, mais le gouvernement demande aux organisations religieuses de ne pas organiser de cérémonies avant le 2 juin.

Pas avant le 2 juin

Vie sociale

Sports d'intérieur, collectif, de contact salles de sport

Les sports autres qu'individuels et en plein air resteront interdits.

Pas avant le 2 juin

Vie sociale

Cinémas, théâtres, spectacle vivant

En fonction de la situation sanitaire, le gouvernement décidera de la réouverture de ces lieux culturels fermés, où les spectateurs stationnent longtemps, à partir du 2 juin. Ils resteront fermés d'ici là.

Pas avant le 2 juin

Espaces publics

Accès aux plages

« *Par mesure de précaution* », la fréquentation des plages restera interdite au moins jusqu'au 2 juin.

Pas avant le 2 juin

Économie

Restaurants et bars

Ils resteront fermés au moins jusqu'au 2 juin, mais leur réouverture demeure « *peu probable* » le 15 juin, avait déjà dit Bruno Le Maire, ministre de l'économie.

Pas avant septembre

Sport

Reprise des manifestations sportives

Les manifestations sportives restent interdites jusqu'en septembre. « *La saison 2019-2020 de sport professionnel, notamment celle de football, ne pourra pas non plus reprendre* », selon Edouard Philippe.

Pas avant septembre

Culture

Aucune manifestation de plus de 5 000 personnes

Tous les festivals, grandes manifestations culturelles, salons, etc. qui étaient soumis à une autorisation préfectorale seront interdits, au moins jusqu'à septembre.

Jusqu'à nouvel ordre

Vie sociale

Célébration des mariages

Les mairies continueront à proposer, sauf urgence, un report des mariages.